



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



DOSSIER DE SUPPLÉANCE SECOND DEGRÉ

Rectorat Objet : constitution du dossier administratif

Pièces à fournir :

DEP-IEF Direction des
Établissements Privés et
de l'Instruction En Famille

Affaire suivie par

Jean-Luc GARNIER

Téléphone

04 72 80 48 28

Lydie-Anne HADOUX

Téléphone

04 72 80 64 79

Courriel

Deep-suppleants@ac-lyon.fr

92 rue de Marseille

BP 7227

69354 Lyon CEDEX 07

www.ac-lyon.fr

- Fiche de candidature
- **Si vous avez déjà enseigné dans l'enseignement privé sous contrat, veuillez fournir : état de services, dernière fiche de paye, arrêté de reclassement. Si vous avez enseigné dans l'enseignement public hors de l'académie de Lyon, fournir le ou les rapport(s) de fin de suppléance.**
- N° de Numen (si vous avez déjà travaillé pour l'éducation nationale)
- Lettre de motivation (**2 exemplaires**) + Curriculum vitae (**2 exemplaires**)
- Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou passeport **en cours de validité** (décret du 26.12.00)
- En l'absence de carte d'identité ou de passeport en cours de validité, **fournir un certificat de nationalité française**
- Enquête supplément familial de traitement et photocopie du livret de famille (**si vous avez des enfants**)
- Justificatif des diplômes dans la matière souhaitée: **photocopies (2 exemplaires)**
- Justificatif du PSC1 et attestation secourisme aquatique pour **l'Education Physique et Sportive**. En l'absence de cette dernière, contacter le service des IPR par mail :
- ipr@ac-lyon.fr pour connaître les dates de sessions d'épreuves
- Notice individuelle dûment complétée
- l'attestation de sécurité sociale (Impérativement : nom identique à celui du RIB) et photocopie de votre carte VITALE lisible
- RIB ou RIP (**ORIGINAL**) avec le numéro de sécurité sociale de l'agent en dessous (compte de dépôt ou courant impérativement, les comptes d'épargne sont refusés)
- Personne de nationalité étrangère **hors Union Européenne** : Photocopie carte de séjour ou de résident mentionnant « autorisation de toutes professions en France » et certificat de naissance (traduit si besoin)